La rétention

La période de rétention est une **étape indispensable** afin de stabiliser les résultats obtenus et de prévenir les risques de mouvement. Les options de rétention seront déterminées par l'orthodontiste selon les besoins spécifiques de chaque patient. Pendant cette période, le patient porte un fil collé à l'arrière de ses dents et/ou une coquille ou un appareil de rétention amovible.

Durée de la rétention : La période de rétention varie de plusieurs mois à plusieurs années. Cela dépendra de la malocclusion initiale du patient, du plan de traitement choisi et de l'environnement entourant la bouche (respiration, posture de la langue, lèvres, force d'occlusion). Dans certains cas, un dispositif de rétention permanent pourrait être recommandé à vie pour prévenir tout mouvement.

Hygiène

Fil fixe : comme celui-ci doit être maintenu en bouche le plus longtemps possible, il est impératif d'avoir une hygiène impeccable. L'utilisation de la soie avec un enfileur est fortement recommandée.

Appareil amovible : l'appareil doit être brossé tous les matins avec brosse à dents et dentifrice. L'utilisation de produits de type «Polident» n'est pas recommandée.

IMPORTANT : Advenant la perte ou le bris d'un appareil de rétention, des frais de remplacement peuvent s'appliquer pour la réparation ou la réfection de l'appareil.

VOUS DEVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS SI :

VOTRE FIL LINGUAL EST DÉCOLLÉ

VOUS NOTEZ UN DÉPLACEMENT ANORMAL DE VOS DENTS

VOUS AVEZ PERDU VOTRE APPAREIL

VOTRE APPAREIL SEMBLE MAL AJUSTÉ

Votre orthodontiste continue de vous suivre pour une période de deux années suivant la fin du traitement. Après cette période, des frais seront applicables pour des suivis additionnels ou pour une réparation/remplacement des appareils en place.